



# La PCH

## La Prestation de Compensation du Handicap Enfant

### Qu'est-ce que la PCH ?

La **PCH** est la Prestation de Compensation du Handicap.

La **PCH** aide les personnes handicapées selon leurs besoins.

La **PCH** peut payer :



› une aide humaine,

Une aide humaine est une personne qui vient vous aider dans votre vie quotidienne.



› une aide technique,

Une aide technique est du matériel ou des équipements qui vous aide dans votre vie.



› une aide pour le logement,

C'est une aide en cas de déménagement ou pour aménager votre logement.



› une aide pour le transport,

Cette aide vous sert à vous déplacer.



› une aide animalière,

C'est une aide pour les personnes malvoyantes.

## Qui peut avoir la PCH ?

Vous pouvez avoir la PCH :

- › si vous avez le droit à l'**AEEH**,

L'**AEEH** est l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé.

- › si votre enfant a des difficultés à cause de son handicap
- › si votre enfant n'arrive pas à faire les activités de la vie quotidienne.

## Comment demander la PCH ?

Pour faire une demande de PCH vous pouvez :

- › prendre un dossier à remplir à la Maison de la Métropole,
- › prendre un dossier à la MDMPH
- › ou aller sur le site internet [www.grandlyon.com/mdmph](http://www.grandlyon.com/mdmph)

Déposez ensuite votre dossier à la Maison de la Métropole ou à la MDMPH.

Vous pouvez aussi l'envoyer par la poste à la MDMPH.

Une équipe de professionnels va travailler sur votre dossier.

C'est la **CDAPH** qui prend une décision pour votre dossier.

**La CDAPH** est la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées.

Cette commission se réunit à la MDMPH.

**La MDMPH** est la Maison Départementale-Métropolitaine des Personnes Handicapées.

## À savoir

Vous pouvez avoir la PCH :

- › si votre enfant vit à la maison,
- › ou si votre enfant est en établissement.

Si une famille fait une demande d'AEEH et de PCH, elle aura l'aide la plus intéressante des deux.

**Les Maisons de la Métropole et la MDMPH sont à votre écoute pour toute question.**

**Une puéricultrice de PMI** est présente pour vous accompagner.

**Une puéricultrice** est une infirmière spécialisée dans la petite enfance.  
**La PMI** est la Protection Maternelle et Infantile.



Métropole de Lyon  
CS 33569-69505 Lyon cedex 03



Trouvez l'adresse et le numéro de téléphone de votre Maison de la Métropole sur le site [www.grandlyon.com/mdm](http://www.grandlyon.com/mdm)



Maison Départementale-Métropolitaine des Personnes Handicapées  
8 rue Jonas Salk, 69007 Lyon  
04 26 83 86 86  
[handicap@grandlyon.com](mailto:handicap@grandlyon.com)  
[www.grandlyon.com/mdmph](http://www.grandlyon.com/mdmph)



© Logo européen facile à lire : Inclusion Europe  
Plus d'informations sur le site [easy-to-read.eu](http://easy-to-read.eu)

